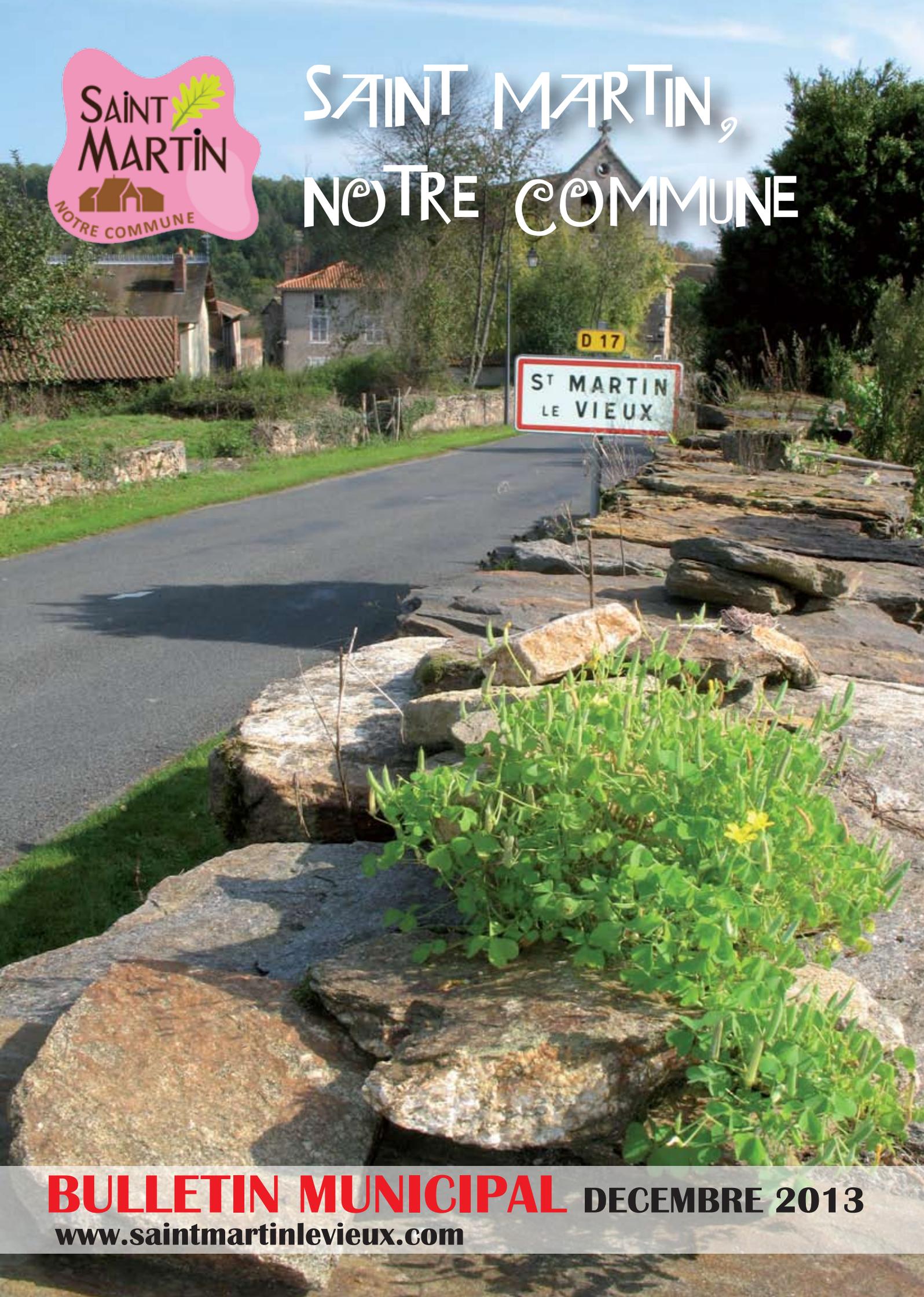




SAINT MARTIN, NOTRE COMMUNE



SOMMAIRE

I - Budget communal	P. 1
II - Réalisations et Projets en cours	P. 1
III - Informations diverses	P. 2
IV - Informations communales	P. 3
V - La Vie à l'Ecole	P. 4
VI - L'Espace des Associations	P. 5
VII - Communauté de Communes	P. 6
VIII - Etat Civil 2012	P. 7
IX - Tarifs Communaux 2013	P. 7
X - Informations pratiques	P. 8
XI - Chronique	P. 8

Contacts :

Tél. : **05.55.39.10.85**

Fax : 05.55.36.00.39

E-mail : mairie.smlv@wanadoo.fr

Site : www.saintmartinlevieux.com

Heures d'ouverture :

	MATIN	APRES-MIDI
Lundi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mardi	8h30-12h00	13h30-17h00
Mercredi	8h30-12h00	Fermé
Jeudi	8h30-12h00	13h30-17h00
Vendredi	8h30-12h00	Fermé au public
Samedi	9h00-12h00	Fermé

Madame le Maire est disponible sur rendez-vous tous les jours.

Crédit photos & rédactionnel :

Mairie de Saint Martin-le-Vieux

Conception - Publicité :

BUREAU DE DESSIN D. VALLE

Le Pâtural - 87700 ST MARTIN LE VIEUX

Tél. 05 55 70 32 84 - Fax 05 55 70 48 36

E-mail : valle.d.pro@wanadoo.fr

NUMEROS UTILES

Ecole	05.55.39.19.73
Déchetterie St Martin	05.55.69.51.98
Trésor Public Aix	05.55.70.21.38
Gendarmerie Aix	05.55.70.13.58
Com. de Cnes du Val de Vienne	05.55.70.02.69
EDF Dépannage	09.726.750.87
SAUR	05.87.23.10.01
ORANGE Dépannage	39.00
Assistante Sociale	05.55.70.47.75
Référente gérontologique	05.55.70.49.14
Pompiers	18
SAMU	15

EDITO



Madame,
Monsieur,

Les élections municipales auront lieu les dimanches 23 et 30 mars prochains.

Ce scrutin va être le premier à tenir compte des modifications introduites par la loi du 17 mai 2013. En ce qui concerne notre commune le mode de scrutin reste inchangé (scrutin majoritaire plurinominal à 2 tours), par contre la nouveauté pour pouvoir voter est qu'il faudra obligatoirement présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire). La carte d'électeur ne suffira plus, cette obligation sera certainement peu appréciée par les électeurs mais c'est la loi et il faudra la respecter.

Comme les précédents, ce bulletin vous informe des réalisations et des projets en cours, avec un espace dédié aux associations qui s'étoffent avec l'arrivée de deux nouvelles : Plastic'87 (cours de peinture, dessins, poterie) et Solex Team Saint Mart' (courses et randonnées de Solex). J'adresse ici mes remerciements aux présidents et bénévoles de toutes ces associations qui s'investissent tout au long de l'année et maintiennent le lien social.

J'ai également souhaité qu'un point d'information soit fait sur l'école avec la mise en place, depuis la rentrée, de la semaine de 4,5 jours.

L'effectif des élèves continue de progresser et le budget consacré à l'école représente 20 % du budget communal.

Je terminerai mes propos en saluant le travail des élus de St Martin qui ont toujours à cœur de faire évoluer votre cadre de vie, ainsi que celui du personnel communal qui permet un bon fonctionnement des différents services de la commune et je vous donne rendez-vous le samedi 25 janvier 2014, à partir de 19 heures, à la Maison des Associations, pour fêter ensemble la nouvelle année.

Restant à votre disposition et votre écoute.

Bien à vous.

Sylvie ACHARD, Maire,
Conseillère régionale du Limousin.

I - BUDGET COMMUNAL 2013

Le budget 2013 a été préparé en tenant compte de la quasi-stagnation des dotations de l'Etat et de la progression continue du coût de certaines dépenses.

Cependant, le conseil municipal, connaissant les difficultés que traversent bon nombre d'administrés, n'a pas souhaité augmenter les taux d'imposition pour la part communale.

Dépenses de fonctionnement : 601 852 €
Dépenses d'investissement : 783 249 €

Recettes de fonctionnement : 601 852 €
Recettes d'investissement : 783 249 €

II - REALISATIONS ET PROJETS EN COURS

Aménagement du Centre-Bourg

Le conseil municipal, soucieux d'améliorer la sécurité de ses habitants et des usagers, a décidé de réaménager le centre-bourg.

Appuyé pour la maîtrise d'œuvre par l'ATEC 87 (Agence Technique Départementale) et en concertation avec les habitants du bourg, les travaux ont été réalisés cet été.

Pour sécuriser la traversée du bourg, divers aménagements ont été faits :

- Changement de priorité du carrefour (inversion des stops).
- Dans le bourg, création de 4 ralentisseurs (2 sur la route du cimetière, 2 rue des écoles).
- A l'entrée nord, création d'un îlot central et rétrécissement des voies sur la RD17.
- Installation d'un radar pédagogique.

Cette restructuration de l'espace a permis également une nouvelle mise en valeur du patrimoine architectural et paysager du bourg, avec notamment la création d'un parvis en granit devant l'église, la rénovation de la fontaine et de la bascule communale (à noter que les planches d'acacia ont été fournies gratuitement par M. Christian Defaye).

Ce projet sera finalisé par des plantations nouvelles qui contribueront à l'embellissement du centre-bourg.

Numérotation de nos habitations

La numérotation des habitations est en cours d'achèvement. Les numéros ont été attribués avec l'aide des services de la Poste. Chaque habitant a reçu un courrier mentionnant sa nouvelle adresse.

Seul le bourg, pour des raisons techniques, a été doté de noms de rues : rue des Ecoles, rue de la Mairie, rue de la Fontaine, rue de l'Aixette, Route du Château, rue de Fournerie et Place de la Mairie.

Les plaques vont être posées par les services techniques de la mairie.

Cette réalisation répond aux objectifs que s'étaient fixés les élus :

- Favoriser l'accès des premiers secours (SAMU, Pompiers).
- Sécuriser les livraisons et la distribution du courrier.
- Améliorer les déplacements à l'intérieur de la commune grâce à la technologie GPS.

Panneaux de signalisation

Pour que la numérotation des habitations soit efficace, la commune a dû investir dans l'achat de panneaux de lieux-dits et directionnels supplémentaires afin que tous les villages soient matérialisés.

Achat de divers matériels

- Matériel pour les services techniques : tonde-broyeur, meuleuse, scie circulaire, taille-haie, souffleur.
- Laverie pour le restaurant scolaire.
- Matériel scolaire : meuble pour l'école maternelle, tableau pour la classe des CM, chaises pour la garderie.

Extension de la cour de l'école et création d'un terrain multi-activités

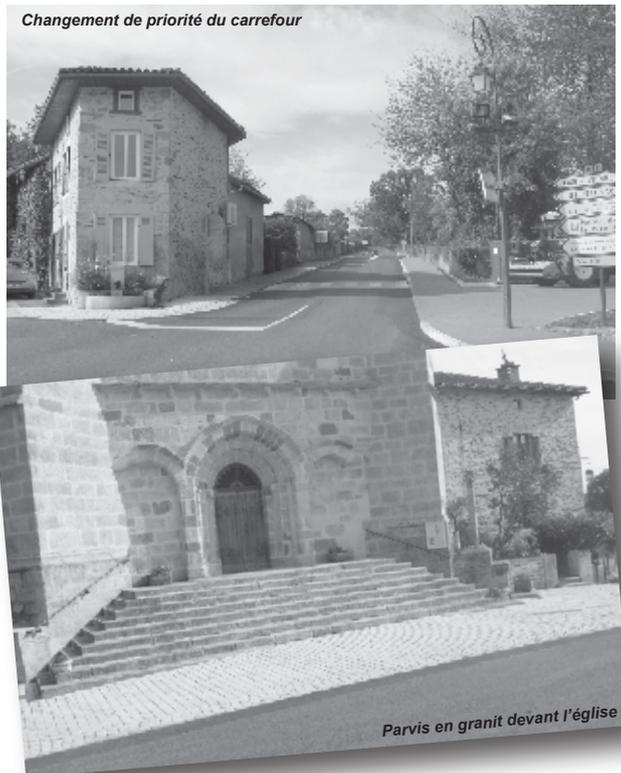
L'année dernière, la surface du préau a été multipliée par deux. La commune souhaite poursuivre son effort pour l'accueil de ses élèves et a décidé d'agrandir la cour de récréation.

Cet agrandissement d'environ 200 m² sera constitué par une plate-forme en gazon synthétique dotée d'un but "combiné" pour la pratique du football, du hand-ball, du basket ou pour toute autre activité extérieure.

Amélioration de l'éclairage public

Dans l'optique d'une gestion plus juste et plus durable de l'éclairage public, le conseil municipal a passé une convention avec le SEHV (Syndicat Energies Haute-Vienne) pour éradiquer les luminaires de type « boule » ainsi que les sources à vapeur de mercure.

Ainsi sur la commune, 25 lanternes seront remplacées courant 2014.



III - INFORMATIONS DIVERSES



L'ADIL 87 vous informe et
vous conseille gratuitement
en matière de logement

L'ADIL 87 délivre environ 10000 consultations chaque année dans le **domaine juridique, financier et fiscal relatif au logement.**

Les conseils juridiques :

- **Relations propriétaires-locataires** : indécence, état des lieux, augmentation du loyer, dépôt de garantie, charges et réparations locatives, impayés de loyer...
- **Copropriété** : assemblée générale, charges de copropriété, syndic...
- **Relations de voisinage** : bruit, mitoyenneté, servitudes...
- **Urbanisme** : permis de construire, déclaration de travaux...
- **Accession à la propriété** : contrat de construction, contrat de maîtrise d'œuvre, contrat d'entreprise, garanties décennales et autres...

Les conseils financiers et fiscaux :

- **Conseils financiers et fiscaux en accession à la propriété** : études de financement, frais annexes liés à l'accession, les assurances...
- **Fiscalité immobilière** : investissement locatif, taxes d'urbanisme, TVA, impôts locaux, crédits d'impôts...
- **Amélioration de l'habitat** : prêts et subventions de l'Anah, des collectivités locales, de la CAF, de la MSA...

Un site internet : www.adil87.org

Il met en valeur l'information locale développée par notre organisme à travers des rubriques telles que « Se loger en Haute-Vienne », les "Publications de l'ADIL 87" et la création de nouvelles rubriques sur le logement indigne ou les impayés de loyer.

Il contient de nombreux modèles de lettres types.

Il fait l'objet d'une veille juridique régulière permettant aux internautes de connaître les dernières nouveautés législatives et réglementaires.

Horaires d'ouverture :

Du lundi au vendredi : 9h30 - 12h30 / 13h30 - 17h30 (Les mardis et jeudis uniquement sur rendez-vous).

ADIL 87 - 28, avenue de la Libération - 87000 Limoges - Tél. : 05 55 10 89 89 - Site internet : www.adil87.org

Présente en Haute-Vienne sur 4 antennes (Aixe sur Vienne, St Junien, St Yrieix la Perche et Bellac) et 14 permanences, la mission locale rurale assure une mission de service public, travaille en synergie avec l'Etat, les Collectivités Locales, les acteurs économiques et sociaux (Pôle emploi, les services du Conseil Général et Régional, les Centres de formation...)



● Vous avez moins de 26 ans, vous n'êtes plus scolarisés, vous recherchez un emploi, une formation, un contrat en alternance, des conseils sur votre orientation professionnelle... Venez nous rencontrer !

Un conseiller vous proposera un accompagnement individuel, des conseils personnalisés et/ou des ateliers collectifs pour vous informer.

● Vous pourrez être accompagné dans vos choix d'orientation professionnelle : participer à des visites d'entreprises et de centres de formation, effectuer des stages de découverte de métiers, suivre une formation qualifiante et vous bénéficierez d'un parcours vers l'insertion professionnelle adapté.

Vous serez préparé à la recherche d'emploi en participant à des ateliers thématiques : CV, lettre de motivation, simulation d'entretiens, rencontres avec des employeurs.

● Vous pourrez aussi être guidé dans votre recherche de logement, aidé dans votre accès à la mobilité (location de scooters, accès aux transports en commun, aides à l'obtention du permis de conduire), être informé sur les services dans les domaines de la santé, de la vie quotidienne (sport, loisirs, culture)

● Une conseillère Mission Locale peut vous recevoir sur rendez-vous à Aixe sur Vienne, 57 avenue du Président Wilson, téléphoner au 05.55.70.45.74.

Ouverture d'une micro-crèche à Burgnac : « La Libellule »

Dès septembre 2014, une micro-crèche « La Libellule » ouvrira ses portes sur la commune de Burgnac, au lieu-dit Les Farges, le long de la RD11 Nexon - Bosmie l'Aiguille. Idéalement placée, cette structure favorisera l'attractivité et la création d'emplois sur notre territoire. « La Libellule » sera un noyau central autour duquel graviteront plusieurs partenaires (les familles, les enfants, les communes, les entreprises locales, les associations et les assistantes maternelles). Elle sera un complément aux différents modes de garde déjà en place.

Ouverte du lundi au vendredi, de 6h à 20h, pour les enfants de 0 à 6 ans ; sa capacité d'accueil sera de 10 enfants.

L'objectif principal de ce futur établissement, familial et convivial, sera l'épanouissement de tous : des enfants, des parents, du personnel et de la Directrice !!!

Pour plus d'informations : M^{me} POIARES au **06.26.88.13.92**

E-mail : sandrine.poiares@gmail.com

IV – INFORMATIONS COMMUNALES

Les relations de voisinage

Les conflits de voisinage portent sur divers aspects tels que le bruit, le droit de passage, la clôture, la mitoyenneté, la distance des plantations... Pour que la cohabitation entre voisins soit plus sereine, il importe de rappeler quelques règles essentielles :

Les nuisances sonores :

Lorsqu'elles sont intensives, répétitives et qu'elles durent dans le temps, elles constituent un trouble anormal de voisinage, et ce quelle que soit l'heure du jour ou de la nuit. A défaut d'un règlement amiable, elles peuvent faire l'objet de sanctions pénales (amendes) et civiles (dommages et intérêts).

L'enclavement d'une propriété :

Un terrain est enclavé lorsqu'il n'a aucun accès, ou un accès insuffisant, à la voie publique. Dans ce cas, il bénéficie d'un droit de passage légal sous certaines conditions, et moyennant indemnisation allouée au propriétaire du terrain traversé.

La clôture :

En principe, tout propriétaire a le droit de clore sa propriété sous réserve de respecter le droit de ses voisins, les règlements d'urbanisme et les usages locaux.

La mitoyenneté :

A défaut de preuves contraires (marques, titres de propriété, prescription trentenaire ...), tout mur implanté en limite séparative est présumé mitoyen. Il en résulte que l'entretien du mur se fait à frais partagés et que les travaux exécutés contre le mur nécessitent l'accord du voisin.

Les plantations :

En l'absence de réglementation locale, toute plantation d'une hauteur supérieure à 2 mètres doit être plantée à au moins 2 mètres de la limite séparative. Cette distance est de 50 cm pour les autres.

Les relations de voisinage recouvrent également d'autres thématiques (les servitudes concernant l'eau ou la vue, le bornage, les odeurs, les feux...).

Quel que soit le litige, la première démarche consiste à commencer par discuter avec ses voisins afin de rechercher une solution amiable.

Toujours plus de cambriolages !!!

Dans le précédent bulletin communal, nous avons déjà attiré votre attention sur la recrudescence des cambriolages. Quelques conseils peuvent vous aider à les prévenir :

- Fermez toujours votre porte à clé.
- N'inscrivez pas vos nom et adresse sur votre trousseau de clés.
- Ne laissez pas de clés à proximité de la porte d'entrée, sous le paillason ou sous un pot de fleur.
- Ne laissez pas de fenêtres ouvertes en votre absence.
- Ne faites pas entrer d'inconnus chez vous.
- Faites relever votre courrier en cas d'absence prolongée.
- Devenez un voisin vigilant en signalant toute situation suspecte à la gendarmerie.

Poursuite de l'élagage

Une 3^{ème} campagne d'élagage débutera au 1^{er} semestre 2014. Les personnes intéressées peuvent contacter le secrétariat de mairie.

Exposition mycologique

Les 12 et 13 octobre 2013, a été organisée à la Maison des Associations, une exposition mycologique préparée par la Société Mycologique du Limousin. Monsieur Beauvieux, habitant de St Martin et membre de cette association, s'est beaucoup investi pendant ces 2 jours, et a permis à bon nombre de personnes de découvrir ou redécouvrir tous les champignons de notre région.



Exposition mycologique

V - LA VIE A L'ECOLE

Rentrée 2013-2014

Effectifs : 92 enfants répartis ainsi :

- 11 PS / 16 MS : M^{me} Catherine ROUILHAC avec Isabelle RÉAL, Atsem
- 12 GS / 10 CE1 : M^{me} Nathalie BERNABÉ
- 10 CP / 13 CE2 : M^{me} Françoise PÉLISSIER
- 9 CM1 / 11 CM2 : M^{me} Hélène DELANNE, Directrice

Travaux d'été : tous les petits travaux d'été demandés par les enseignantes ont été réalisés, comme les autres années, par les services techniques.

Budget des écoles

La mairie verse une moyenne de 43,50 euros par enfant pour l'achat des fournitures de l'année. Cette dotation contribue à réduire le « coût du cartable » des familles. **Budget : 4000,00 euros**

La mairie verse également une subvention à la coopérative scolaire de **2450,00 euros** par an.

Les transports des sorties scolaires au programme de l'école (rencontres sportives, piscine et gymnase) sont pris en charge intégralement et la municipalité finance aussi trois sorties par an et par classe. **Budget : 3779,00 euros**

Les entrées de la piscine sont payées en totalité par la commune.

L'intervention du maître nageur est financée par la communauté de communes du Val de Vienne.

Budget : 1796,00 euros

Le matériel pour l'école est régulièrement renouvelé : cet été, le tableau de la classe des CM a été changé, un meuble de rangement et des petites chaises pour la maternelle ont été achetés. **Budget : 1100,00 euros**

La laverie du restaurant scolaire datant de 1997 a été renouvelée.

Budget : 6220,00 euros

Suite à l'extension du préau l'année passée, le conseil municipal a décidé d'agrandir la cour d'école par la création d'une surface multi-activités en gazon synthétique qui permettra la pratique de nombreuses activités extérieures pour les enfants.

Restauration scolaire

Une grande importance est accordée à l'élaboration des menus ainsi qu'à la confection des repas. Les produits sont achetés frais, autant que possible, et les plats industriels restent l'exception.

Les produits bio régionaux commencent à être de plus en plus utilisés.

Le prix du repas (2,15 €) reste bien inférieur à la moyenne départementale.

Les menus sont téléchargeables sur le site internet de la mairie www.saintmartinlevieux.com

Le fruit à la récré est distribué une fois par semaine.

De nouveaux rythmes scolaires

La réforme des rythmes scolaires mise en place à la rentrée, s'installe progressivement. Certes, quelques réajustements et améliorations ont été nécessaires courant septembre, mais globalement les activités périscolaires ont débuté dès le mardi de la rentrée.

La municipalité a souhaité mettre en place des activités de qualité et a investi tant sur le plan humain, matériel que financier :

- Un jeune (contrat emploi d'avenir) a été recruté avec l'aide de la Mission Locale Rurale. Le contrat est financé par l'État et le Conseil Général.
- Un contrat de partenariat a été signé avec le service animation de la Communauté de Communes du Val de Vienne pour bénéficier d'animateurs confirmés.
- De multiples activités sont proposées aux élèves : couture, anglais, musique, arts plastiques et créatifs, arts du cirque, croquet, jeux collectifs, jeux de société, informatique, lecture, éveil corporel pour les maternelles...
- Du nouveau matériel a été acquis pour permettre le bon déroulement de ces activités.

Contrairement à beaucoup de communes, ces temps périscolaires ne sont pas de la garderie. Ils sont gratuits, une aide de l'état de 50 euros par enfant et par an, sera perçue et sera reconduite l'année prochaine.

VI - L'ESPACE DES ASSOCIATIONS

Les chemins de St Martin

L'association a été dissoute par manque de bénévoles et d'adhérents. Les 2 chemins inscrits au PDIPR sont entretenus par les services techniques.

Le Club de l'Amitié

Après la trêve estivale de juillet et août, le club a fait sa rentrée et repris ses activités : jeux de cartes, belote essentiellement, mais également scrabble, Rummikub®, Triominos®, et autres jeux qui dopent les neurones. Les membres se retrouvent deux fois par mois, les premier et troisième mercredis après-midi de 14h à 18h dans la salle des associations de la mairie. Les séances se terminent invariablement autour d'un petit goûter, autour duquel on peut finir d'échanger les derniers potins.

Les adhérents se réunissent également deux fois par an pour organiser un repas, un pot-au-feu courant novembre, et un cassoulet courant avril, auquel vous êtes conviés. Les bénéfices de ces agapes permettent de financer des excursions. Ainsi, le 16 mai dernier, ils ont visité le château des Milandes, celui de Joséphine Baker, avec spectacle de rapaces dans le parc du château, et repas plantureux le midi. Journée rythmée par un temps magnifique.

Club inform@tique

Le club dispose de 5 ordinateurs, et permet ainsi une initiation à l'informatique, pour ceux qui ne l'ont pas ou peu pratiquée, ou un perfectionnement pour les autres. Les propriétaires d'ordinateurs sont évidemment invités à apporter le leur. Les séances de travail ont lieu les deuxième et quatrième mercredis de chaque mois de 14h à 16h.

Si une de ces activités vous tente, et si vous voulez partager ces quelques moments de convivialité, rejoignez-nous. Vous pouvez vous présenter à la salle des associations aux heures de séances habituelles, pour y rencontrer un responsable, ou vous adresser à la mairie. Contact : Aimé ALBAREDE au 05.55.39.18.86

Solex Team Saint Mart'

Créée il y a un an, cette nouvelle association a pour but de promouvoir les courses et les randonnées de Solex, principalement dans le grand ouest.

Un concours de belote s'est déroulé le 7 décembre 2013 et une exposition de « 2 roues » sera organisée le 20 juillet 2014 sur la place de la mairie.

Toutes les personnes intéressées par nos activités seront les bienvenues.

Contact : Christophe MERIGOT au 06.83.62.94.28 ou sur christophemerigot@orange.fr

Plastic'87

Récemment créée, cette association dédiée à l'art propose des cours de peinture, tous les lundis de 14h à 17h dans la salle des associations sous la mairie, et des cours de modelage, tous les mardis, aux mêmes horaires et au même endroit. Ces cours sont dispensés par des artistes professionnels.

Un bureau provisoire a été élu en octobre, en attendant l'assemblée générale en janvier prochain.

Les personnes intéressées peuvent participer à un cours gratuit ou prendre contact avec M. Claude BOHATIER au 06.31.85.17.85.

Amicale Laïque de St Martin Le Vieux

Très bon bilan pour l'année écoulée. Les enfants ont à nouveau été très gâtés grâce à votre soutien (cadeaux de Noël, chocolats de Pâques, voyage à Eurodisney, sorties scolaires...).

Nous repartons pour une nouvelle année avec au programme, deux repas, notre traditionnel vide-grenier /marché artisanal, la vente de chocolats de Noël, les fleurs, et bien sûr la fête des écoles.

Pour la première année, l'Amicale organise son premier réveillon de la St Sylvestre.

De nouveaux parents nous ont rejoints cette année, mais nous sommes toujours à la recherche de bonnes volontés pour pérenniser toutes ces activités.

Continuez encore à venir aussi nombreux à toutes nos manifestations pour faire vivre cette association qui participe au bien-être de nos enfants.

La Présidente Florence DUBARRY - Tél. 05.55.70.27.40 ou 07.89.03.52.83

Mail : amicalesaintmartinlevieux@gmail.com

Les marchés de St Martin

Pari gagné !!! Avec « les peintres dans les rues » le 1^{er} mai à St Martin. Une belle réussite. Le vide-grenier du 15 août a lui aussi rencontré un beau succès. Ces 2 manifestations seront reconduites en 2014.

Nous rajouterons des marchés nocturnes, les jeudis soirs, en juin et juillet.

Le 14 décembre s'est déroulé le 2^{ème} marché de Noël.

Merci pour votre soutien et n'hésitez pas à vous joindre à nous. Tous les nouveaux bénévoles seront les bienvenus. Belle Année 2014.

Contact : Martine JEAN au 06.07.37.00.26



Château des Milandes



" Un peintre des rues "

Ryth'miX

L'association propose des cours d'initiation à la danse avec instrument (ruban en 1^{ère} année et cerceau par la suite) et des cours de danse moderne. Ils sont ouverts aux enfants de plus de 4 ans et aux adultes. Les cours ont lieu le mardi soir de 18h30 à 20h pour les adultes et le mercredi entre 16h et 19h pour les enfants à la Maison des Associations de Bel-Air.

Pour plus de renseignements, vous pouvez joindre l'animatrice Corinne BAUSMAYER au 06.71.70.17.26

Comme l'année dernière, un spectacle de fin d'année se déroulera le samedi 21 juin 2014 à 20h45 où vous pourrez venir nombreux encourager et applaudir les 33 élèves de l'association.

ACCA

Le repas annuel de la chasse s'est déroulé le 2 juin à la Maison des Associations, le prochain se déroulera le 14 juin 2014.

L'association compte une trentaine d'adhérents. Le prix des cartes annuelles est de 52 € pour les résidents propriétaires, 70 € pour les résidents non propriétaires et 104 € pour les non-résidents.

Pour limiter les dégâts dans les cultures, des battues administratives aux renards, sangliers et autres nuisibles tels que corbeaux, ragondins sont régulièrement organisées.

Nouveau président : Jean-Sébastien MERIGOT au 06.15.58.21.41

VII-COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL DE VIENNE



De nouveaux horaires à la déchèterie de St Martin

Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
9h00 - 12h00	9h00 - 12h00	Fermé	Fermé	9h00 - 12h00	9h00 - 12h00
14h00 - 18h00	14h00 - 18h00	14h00 - 18h00	Fermé	14h00 - 18h00	14h00 - 18h00

Installation d'une nouvelle entreprise sur la zone d'activités de Bel-Air

La Communauté de Communes a acheté les bâtiments modulaires situés à l'entrée de la zone, après les avoir réaménagés et rénovés. Une société, spécialisée dans l'utilisation du laser pour des applications scientifiques, industrielles et médicales, Novae Laser, les louera dès le début de l'année.

Desserte haut-débit du territoire

Dans le précédent bulletin, nous vous avons informé que la Communauté de Communes du Val de Vienne avait répondu à un appel à candidature lancé par le syndicat mixte DORSAL (Développement de l'Offre Régionale de Services et de l'Aménagement des télécommunications en Limousin) pour le développement du haut et très haut débit.

42 candidatures ont été envoyées (13 en Corrèze ; 11 en Creuse ; 18 en Haute-Vienne).

Seuls 18 Territoires ont été retenus dont 7 en Haute-Vienne ; parmi eux, le « Val de Vienne ».

Ces « promus », vont ainsi bénéficier, dans un 1^{er} temps, d'une étude d'ingénierie qui déterminera le type d'infrastructures réalisables, leurs coûts et le dimensionnement des réseaux à déployer.

Le SDAN (Schéma Directeur d'Aménagement Numérique du Limousin) prévoit en effet 4 phases de déploiement qui prendront de 15 à 25 ans selon les sommes mobilisées et les évolutions technologiques.

2015 devrait être l'année de généralisation de la phase 1 du SDAN dont l'objectif est au moins 5 Mb/s pour tous d'ici 2017.

Dès 2014, une phase expérimentale dite « SDAN pilote » sera lancée avec les premiers travaux de déploiement du très haut débit sur les territoires retenus dont Val de Vienne.

Une enveloppe prévisionnelle de 15 M€ répartis sur les 3 départements limousins est affectée à ces travaux.

Cela devrait ainsi se traduire concrètement, d'ici 2017, à ce que tous les usagers du « Val de Vienne » puissent accéder à du 5 Mbits/s.

Le Très Haut Débit (2 Gbits/s, 250 fois plus rapide) devrait être développé par la mise en place de la fibre optique visant à raccorder tous les services publics (écoles, mairies...).

Pour les 5 années à venir, la Communauté de Communes a inscrit un budget de 1.2 M€ pour l'aménagement numérique; un engagement lourd mais indispensable pour ancrer le territoire dans la modernité, renforcer son attractivité et répondre aux besoins des entreprises et de la population.

Un projet de construction d'un grand pôle jeunesse

La Communauté de Communes dispose actuellement, de 2 bâtiments pour accueillir, d'un côté les 3-11 ans et de l'autre les ados. Ces structures accueillent un public de plus en plus nombreux.

Dans le cadre de l'élaboration du projet de territoire par la Communauté de Communes, la politique enfance jeunesse a été réaffirmée comme un axe majeur de son programme d'actions et l'accent a été mis sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des enfants tout en facilitant les relations entre les jeunes, leurs familles et les personnels.

Dans ce contexte, l'intercommunalité a engagé une réflexion globale d'accueil des jeunes et a souhaité regrouper sur un même site tous les équipements « jeunesse » (accueils de loisirs 3-5 ans, 6-8 ans, 9-11 ans et 12-17 ans).

Le projet envisagé consiste à implanter en un même lieu plusieurs pôles d'accueil, chacun dédié à une tranche d'âge bien spécifique et complété par un espace administratif. Une méthodologie originale de travail dite « collaborative » va être menée avec l'équipe pluridisciplinaire de maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études, paysagiste...) qui s'attachera à mettre en place une démarche environnementale intégrée.

Ce futur bâtiment répondra aux exigences de performance énergétique. La première pierre devrait être posée en septembre 2014. Le terrain retenu pour regrouper sur un site unique, l'ensemble des activités destinées à la jeunesse, est situé à Aix-sur-Vienne, au lieu-dit « Les Rochilles », à proximité d'équipements structurants, tel que le collège Corot, le pôle sportif du Val de Vienne, le centre culturel Jacques Prévert.

Réorganisation des accueils de loisirs communautaires suite à la réforme des rythmes scolaires

Tous les mercredis, les enfants de St Martin, inscrits au centre de loisirs, sont désormais pris en charge à la sortie de l'école par 2 animateurs. Puis, ils sont acheminés par une navette vers les locaux de Séreilhac où ils se restaurent dès 12h15 et poursuivent leur après-midi par des activités ludiques.

Le centre de Séreilhac est ouvert jusqu'à 19h et fonctionne tous les mercredis après-midi ainsi que tout le mois de juillet. Les petites vacances (Toussaint, Noël, Février et Pâques) sont gérées par le centre d'Aix sur Vienne.

Nous vous rappelons que les inscriptions se font à chaque début de période.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez joindre Mélissa Janvier, responsable du site de Séreilhac au 06.85.64.73.96 ou vous rendre sur le site internet du Val de Vienne (www.valdevienne.fr).

VIII - ETAT CIVIL 2012

Naissances :

ALAZARD Gabin Yannick Louis né le 17 janvier 2012

ALAZARD Paul Guy Vincent né le 17 janvier 2012

PEYRATOUT Maélys née le 24 janvier 2012

VERGNOLE Sacha né le 9 mars 2012

LAFFONT Mady née le 26 avril 2012

LAMBERT Manon Clara née le 1^{er} mai 2012

JACQUET HENault Noan né le 11 mai 2012

LACORRE Pierre né le 23 mai 2012

PREVOT Agathe née le 9 juin 2012

GRANET Lyna Véronique née le 25 septembre 2012

RUELLÉ Elina Zélia née le 11 octobre 2012



Décès :

DESROCHES Jean Pierre le 22 janvier 2012

POTTER Evelyn Ena le 31 janvier 2012

NORMAND Marie Louise le 18 mai 2012

SAINTE CATHERINE Anna le 12 juillet 2012

BÉZARD Ginette Marie Lydie le 14 septembre 2012

MAGADOUX Huguette Raymonde Léonie le 10 octobre 2012



Mariages :

FRUGIER Muriel & DESCHAMPS Fabrice le 2 juin 2012

MINGOTAUD Nathalie & CHAPOULAUD Olivier le 7 juillet 2012

TURQUET Adeline & EDELIN Cédric Alain le 4 août 2012

DOMINGUEZ Anne-Sophie et ESCANDE François Jean-Baptiste le 4 août 2012

DUMAS Aurélie Angélique & BRENNAN Ross Thomas le 24 août 2012

PEYRAUD Delphine & VERGNOLE Clément Thierry le 8 septembre 2012

SILVAIN Anne-Laure Julia Lucienne & VANDENABEELE le 8 septembre 2012

FRAY Alexandra Maria & DELURET Julien le 12 décembre 2012



IX - TARIFS COMMUNAUX 2013

Assainissement :

Participation à l'assainissement collectif : **1950,00 €** - Tabouret d'assainissement : **810,00 €**

Cimetière :

Prix du m² de terrain : **98,00 €**

Location d'une case du Columbarium : **350,00 € la case pour 30 ans.**

L'utilisation du caveau communal sera gratuite pendant les six premiers mois puis le prix sera de **155,00 €** par mois entamé.

Location Maison des Associations :

Habitants de la commune : **175,00 €** / Habitants du Val de Vienne : **245,00 €**

Extérieurs : **350,00 €**

Electricité : **0,18 €** par unité consommée - Couverts : **0,70 €** par personne

Cantine :

2,15 € pour un repas enfant / **5,30 €** pour un repas adulte

Garderie :

1,10 € par garde et par enfant

Transport scolaire :

21,66 € par trimestre pour le premier enfant, ½ tarif (**10,83 €**) pour le 2^{ème} et le 3^{ème} enfant, gratuité pour les enfants des bénéficiaires du **RSA**,

navette pour les enfants du collège **11,60 €** par trimestre.

X- INFORMATIONS PRATIQUES

Inscription sur les listes électorales :

Présenter 1 pièce d'identité et 1 justificatif de domicile. Seules les personnes inscrites au 31 décembre pourront participer aux prochains scrutins.

Réforme des scrutins locaux :

La loi du 17 mai 2013 a modifié l'élection des conseillers départementaux (ex-conseillers généraux), des conseillers municipaux et des conseillers communautaires.

Pour 2014, les élections municipales et intercommunales se tiendront les 23 et 30 mars prochains, les élections européennes en mai et les élections sénatoriales en septembre.

Parmi les nouveautés apportées par la loi, figurent :

- Pour les élections cantonales, création d'un nouveau mode de scrutin : le scrutin binominal majoritaire (1 liste unitaire de 2 candidats de sexe différent pour chaque canton). Le Conseil Général devient le Conseil Départemental et est élu en une seule fois tous les 6 ans et non plus par moitié tous les 3 ans.
- Pour les élections municipales :
 - communes de plus de 1000 habitants : élection au scrutin proportionnel avec parité obligatoire : les électeurs désigneront sur un même bulletin de vote les conseillers municipaux et les élus communautaires.
 - communes de moins de 1000 habitants : mode de scrutin inchangé. Les conseillers communautaires resteront désignés par les conseillers municipaux lors du 1^{er} conseil qui suit l'élection dans « l'ordre du tableau » (maire, adjoints...).

Attention : lors du vote, quelque soit la taille de la commune, il faudra impérativement présenter une pièce d'identité (carte d'identité, passeport, permis de conduire), la carte d'électeur n'est plus suffisante.

XI CHRONIQUE

Chaque jour, nous sommes nombreux à passer devant un « monument » rare du petit patrimoine de notre commune, sans peut-être le remarquer. Il s'agit de la borne Michelin située sur la RD 17, au débouché de la route conduisant au château de la Judie.

Ce modèle, dit « borne d'angle » correspond à celles mises en place dans les années 30 par la société Michelin.

Petit rappel historique :

Dès 1908, André Michelin fut un véritable pionnier de la signalisation routière. Entre 1911 et 1914, ce sont quelques 30 000 plaques émaillées qui seront offertes aux municipalités de France. Au lendemain de la première guerre mondiale, André Michelin entreprend, seul, l'étude d'un appareil de signalisation qui regrouperait toutes les indications nécessaires à l'automobiliste sur un seul support. La fameuse borne d'angle cubique à 4 faces apparaît ainsi dès 1918 mais ne prend sa forme définitive qu'en 1928 et des centaines de ces bornes sont installées gracieusement aussi bien en agglomération qu'en rase campagne.

L'ancêtre sympathique de nos panneaux de direction actuels est un cube couvert de plaques de lave émaillées surmonté par un chapeau en béton, le tout reposant sur un pied en béton armé. On peut en croiser sur les anciennes grandes routes ou au fin fond de nos campagnes. Son emploi sera, peu à peu, limité « aux intersections peu importantes » mais ces bornes seront produites jusqu'en 1971. Comme presque toutes les autres, officiellement implantées à partir de 1930, la nôtre est datée de façon manuscrite : 1-9-30... L'émail des plaques est de couleur blanche et un bandeau (blanc pour le VO et bleu pour le GC) indique le nom du sponsor – ici : ACL Borne Michelin- Cette publicité sera interdite après la guerre de 39-45. Elle indique un chemin de grande communication entre Saint Martin et Burgnac, le GC 17 et le chemin vicinal ordinaire VO 4 qui conduit au Breuil.

Elle est en bon état et mérite d'être conservée, protégée et, pourquoi pas, mise en valeur.



Borne Michelin

A l'occasion du 100^{ème} anniversaire de la guerre 14-18, une grande collecte de documents (lettres, cartes postales) datant de cette époque, est organisée sur la commune afin de consacrer une page sur le prochain bulletin municipal pour rendre hommage aux victimes de la Grande Guerre.

Renseignements au secrétariat de mairie : 05.55.39.10.85